

Me. NASSIF MOUSSI

Huissier de justice

A l'attention de

Conakry, 23 juin 2010

M TOURE IBRAHIMA SORY II

Vice président BSGR

Nous nous référons à votre lettre du 20 juin 2010

Après une enquête approfondie, notre client [Mme MAMADIE TOURE, PDG  
MATINDA AND CO LIMITED ] nous a fait part de ce qui suit:

1. Tout d'abord notre client retire de façon irrévocable et inconditionnelle les allégations qu'il a exprimées et auxquelles nous faisons référence dans notre lettre datant du 8 juin 2010.
2. Notre client confirme la véracité des faits exposés dans votre lettre du 20 juin 2010, notamment le fait qu'il n'y a jamais eu de lien entre ses actionnaires et directeurs d'une part et BSGR d'autre part.
3. Notre client a détruit les documents inventés auxquels nous nous référons dans notre lettre du 8 juin 2010. Nous confirmons également avoir détruit tous les documents qui étaient en notre possession et n'avoir gardé aucun exemplaire, que ce soit en format électronique ou en papier.
4. Notre Client s'engage à ne pas entrer en contact avec BSGR ni avec aucun de ses membres, que ce soit directement ou indirectement, et à ne répéter, verbalement ou par écrit, aucune des allégations diffamatoires énoncées dans notre lettre susmentionnée, à BSGR ou à un tiers;
5. Notre Client est tout à fait conscient de la réclamation potentielle de dommages et intérêts auxquels il sera confronté dans le cas où il répète ses allégations mensongères, telles qu'elles furent énoncées dans notre lettre du

8 juin 2010, ou au cas où s'il persisterait l'existence d'un lien quelconque entre lui et BSGR.

6. Nous présentons des excuses sans réserves, au nom de notre client et en notre propre nom, pour les allégations mensongères que nous avons exprimées au nom de notre client et espérons sincèrement que l'affaire peut être considérée comme classée.

Nous déclarons enfin avoir rédigé cette lettre avec l'entièvre autorisation de notre client.

Veuillez agréer, Monsieur TOURE, l'expression de mes considérations les meilleures.



Me. Nassif Moussi

Legal Process Server

For the attention of  
Mr TOURE IBRAHIMA SORY II  
Vice President BSGR

Conakry, 23 June 2010

We are writing with reference to your letter of 20 June 2010.

Following thorough investigation, our client [Mrs Mamadie TOURE, CEO of MATINDA AND CO LIMITED] has indicated as follows:

1. First of all, our client irrevocably and unconditionally withdraws all allegations expressed and to which we had reference in our letter of 8 June 2010.
2. Our client confirms the truthfulness of the facts outlined in your letter of 20 June 2010, notably the fact that there was never any relationship between shareholders and director on the one hand and BSGR on the other.
3. Our client has destroyed all fraudulent documents to which we had reference in our letter of 8 June 2010. We additionally confirm destruction of all documentation in our possession and have not kept any copies thereof, whether in paper or electronic format.
4. Our Client hereby undertakes not to make contact with BSGR or with any of its member companies, whether directly or indirectly, and not to repeat, whether verbally or in writing, any of the defamatory allegations indicated in the aforementioned letter, neither to BSGR or to any third parties;
5. Our Client remains entirely aware of the potential claim for compensation to which it may be faces in such instance as it repeats any of these malicious and incorrect allegations, as indicated in our letter of 8 June 2010, or in such instance as it should continue to claim existence of any relations between itself and BSGR.
6. We hereby present our unreserved apologies in the name of our client and ourselves, for the incorrect allegations which we expressed in the name of our client and sincerely hope that this will bring an end to this matter.

Finally, we hereby confirm to have drafted this letter with the full authorisation of our client.

Sincerely yours,

ME NASSIF MOUSSI  
[Stamp + signature]  
LEGAL PROCESS SERVER